

Publié le 20 octobre 2016

Réinventer et innover la gouvernance touristique

La NOTRe a profondément modifié les compétences des collectivités territoriales dans le domaine touristique, en la transférant aux intercommunalités. Or, depuis 2010, les Epl ont accompagné ce mouvement avec notamment la création des sociétés publiques locales (Spl), outil de la coopération intercommunale avant l'heure. Dès 2010, les collectivités locales perçoivent l'avantage de mutualiser leurs moyens et leurs images de territoires, sans transfert de compétences, au travers des Spl.



Sylvie Rouillon-Valdiguié, vice-présidente de la Sem **So Toulouse** et membre du conseil d'administration de la Fédération des Epl en charge de la Commission tourisme, détaille les récentes transformations : « *Loi NOTRe, mutations de la carte communale, regroupement d'intercommunalités, création de 53 Spl en moins de 6 ans pour arriver à 295 Epl agissant dans le domaine du tourisme, de la culture ou des loisirs, montrent la bonne appropriation des élus des enjeux du tourisme, où les collectivités s'allient pour assurer la promotion de leurs territoires et porter des équipements collectifs* ».

Les chiffres le démontrent également : en quelques années les offices de tourisme sont passés de 2200 à 1200, ce qui prouve la tendance au regroupement. **Bretagne Plein Sud** a par exemple regroupé 17 offices de tourisme à l'échelle de La Baule-Guérande-Pornichet-Saint-Nazaire. L'île d'Oléron a suivi la même voie. Les Epl, Sem ou Spl, permettent de la même façon de fédérer des acteurs public/privé ou public/public autour d'un projet de territoire, avec à la fois une mission d'accueil du public et de promotion à l'international des destinations.

D'après Sylvie Rouillon-Valdiguié, « *même les Spl permettent d'associer les associations de commerçants, les hôteliers aux travers de comités métiers*. La **Sellor**, Sem de Lorient, a ainsi fédéré les acteurs autour de la valorisation des activités de la voile (gestion de 8 ports de plaisance, gestion de la Cité de la Voile Eric Tabarly mais aussi d'un sous-marin, organisation d'évènements, école de voile et de loisirs nautiques, mais aussi gestion d'hébergements).

Prendre en charge les touristes tout au long de l'année Pour la maire de Vogüe, Geneviève Laurent, la création de la Spl s'est imposée sur son territoire aux atouts touristiques indéniables dans les gorges de l'Ardèche, avec la grotte Chauvet et le Pont d'Arc, ainsi que plusieurs villages classés. La **Spl Pont d'Arc** a permis de regrouper les 19 communes et les 3 offices de tourisme existants. L'objectif porté par la Spl est double : la diffusion des touristes à toutes les communes du territoire et l'allongement de la saison touristique, en partenariat étroit avec les hôteliers, les restaurateurs et les loueurs de canoë-kayak.

Au bord de la Méditerranée, **Jean Montagnac**, maire de Carry-le-Rouet, pointe lui la perte de contrôle des maires suite à la loi NOTRe, et se félicite du lobbying entrepris par l'Anett (association nationale des élus des territoires touristiques) qui a permis aux communes classées de conserver leurs offices de tourisme. Le maire annonce d'ailleurs la création d'une Spl pour la gestion de son office de tourisme, ce qui permettra de regrouper les services et de faire des économies d'échelle ».

Sur la côte Atlantique, le maire de Pornichet, **Jean-Claude Pelleteur**, avait exactement les mêmes préoccupations. Auparavant, la Sem qui gérait l'hippodrome, l'office de tourisme et ses services en charge des évènements ne se parlaient pas, ce qui a pu conduire à avoir deux évènements le même jour ! Le maire a souhaité rationaliser cette organisation et a proposé la création d'une Spl pour regrouper tous ces acteurs. Pour Jean-Claude Pelleteur, c'est un gain en termes d'efficacité, surtout que les équipes ont totalement adhéré au projet et la communication est aujourd'hui homogène. Les personnels ont pu être formés et sont aujourd'hui polyvalents.

Les 3 Spl représentées sont unanimes sur la réponse offerte aux partenaires privés au travers de cet outil : même s'ils ne sont pas présents au capital de la Spl, ils sont fortement associés aux décisions par le biais de comités techniques qui apparaissent dans les statuts. Et contrairement aux EPIC, dans le cas d'une Spl, c'est l'intercommunalité qui encaisse la taxe de séjour, ce qui laisse toute sa place à la volonté politique.

La volonté de tous ces élus-entrepreneurs ? Prendre en charge les touristes, tout au long de l'année, en leur proposant une diversité d'offres touristiques, d'activités et d'expériences nouvelles. L'efficacité de l'action est au cœur de leurs préoccupations et la Spl est le rouage transparent qui doit permettre cette montée en compétences des territoires, vis-à-vis de touristes de plus en plus exigeants.

Photo : ©stlaure@gmail.com